

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 MAI 2022

Compte-rendu

Convocation du 27 avril 2022

Présents : Mesdames BEILLARD, RAVENEAU, MAUBOUCHER, LACRAMPE, LAURENT, MASSIAS, DUPUY. Messieurs CHAPEAU, LHUILLIER, GROLLEAU, ABILLARD, GUIOCHEREAU, RONCERET.

Excusés : Madame BONIN Marjorie avec pouvoir à Madame RAVENEAU Annie

Monsieur DOUBLET David avec pouvoir à Madame MASSIAS Isabelle

Secrétaire de séance : Madame MASSIAS Isabelle

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 05 avril 2022.

CASVL : Convention d'adhésion au service de médecine de prévention

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre fixé par le décret du 10 juin 1985 modifié, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a décidé de créer un service de médecine préventive. Madame le maire présente la convention d'adhésion qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage. Le ticket d'entrée est de 1000€. La facturation annuelle sera, quant à elle, de 130€ par agent et par an.

Le conseil municipal, décide d'adhérer au service de médecine de prévention de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour une durée de 10 ans.

Vidéoprotection

Pour faire suite à la présentation par la gendarmerie du diagnostic de vidéoprotection lors de la réunion de conseil municipal de novembre 2021, un premier chiffrage qui devra être affiné a été soumis au conseil municipal qui a donné un accord de principe pour la réalisation des travaux. L'ensemble des devis sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Madame le Maire indique qu'elle sollicitera la Région et l'Etat pour subventionner le dispositif à travers le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour financer les études et le déploiement des caméras dont les travaux seront inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Madame le maire à solliciter les subventions.

Tarifs cartes de cantine et garderie

Le conseil municipal fixe le prix de la carte de 12 repas à 44€ pour la rentrée scolaire 2022-2023. Les tarifs de la garderie quant à eux sont inchangés.

Permanences des élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Préparation des permanences pour les élections législatives.

Subvention exceptionnelle Harmonie de Vernoil-Le-Fourrier

L'Harmonie de Vernoil-Le-Fourrier a organisé un concert en soutien au peuple ukrainien le 09 avril 2022. L'intégralité des recettes ont été reversées à La Croix Rouge pour un montant de 1 593.45€. La municipalité propose de prendre en charge les frais annexes qui s'élèvent à 239.65€.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur le bien situé : 30 Rue de la Vincenderie.

Le conseil municipal après un vote à bulletin secret décide de préempter sur le bien situé 6-8 rue du Centre.

DELIBERATION ET QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la réhabilitation du Prieuré en équipement culturel, la municipalité peut prétendre à des financements auprès du Département de Maine-et-Loire et du SIEMML. Le conseil municipal accepte de solliciter les subventions pour ce projet.

Madame le maire fait part des devis qu'elle a accepté à savoir :

- Travaux de plomberie à l'école maternelle (remplacement chauffe-eau, cuvette WC, robinetterie) de l'entreprise GABRIEL pour un montant de 710.57 € TTC
- Travaux d'électricité à la salle de sports de l'entreprise GABRIEL pour un montant de 1 821.31 € TTC.

Madame MAUBOUCHER présente les devis de l'entreprise DELALANDE RETHORÉ et de l'entreprise GABRIEL pour la mise en place d'une cabine de douche dans un locatif communaux. Le devis de l'entreprise GABRIEL pour un montant de 2 641.21 € TTC a été accepté.

Présentation du devis DELALANDE RETHORÉ pour le remplacement de canalisation eau froide de l'école maternelle d'un montant de 704.11 € TTC. Le conseil municipal accepte le devis.

Monsieur CHAPEAU présente un devis de l'entreprise RAGAIN pour la fourniture et la pose d'une clôture autour de la main-courante du stade de foot. Le montant du devis s'élève à 33 417.60€ TTC. Le conseil municipal accepte le devis. Les travaux devraient avoir lieu début 2023.

Madame le maire informe les membres du CM qu'une rencontre a eu lieu entre : le service d'archéologie des Pays de la Loire, l'architecte PEREIRA et la municipalité concernant les travaux du Prieuré. Par arrêté préfectoral, l'attribution du diagnostic a été confiée au Pôle archéologie de la conservation départementale du Patrimoine de Maine-et-Loire.

Rappel de la commémoration du 08 mai. Rendez-vous à 11 heures à la Mairie.

Fin de séance : 00H45